16e ANNÉE (2e SÉRIE). **No 32.** 9 AOUT 1894.

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR : **A. DENIS,** Chanoine, ancien secrétaire général de l'Evêché de Langres | RÉDACTEUR EN CHEF : **F. PERRIOT,** Ancien supérieur du Grand-Séminaire de Langres

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL *de 10 fr. sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le chanoine DENIS, directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Sainte-Barbe, à Langres (Haute-Marne).

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Ne voudriez-vous pas nous donner dans le cher et savant *Ami du Clergé* un article résumant la doctrine catholique sur la puissance et l'action malfaisante des démons, un petit traité dans le genre de celui que vous avez fait paraître dernièrement sur la grâce ?

Mon attention a été attirée sur ce point par les avis que nous a donnés le prédicateur de la dernière retraite ecclésiastique.

Non seulement le démon nous harcèle de tentations, mais il serait souvent l'auteur des maladies et des autres maux qui affligent les pauvres mortels. Aussi le prédicateur nous a-t-il recommandé le fréquent usage du signe de la croix, de l'eau bénite et des exorcismes non solennels dont il nous a même laissé une formule. A l'appui de ses paroles, il nous citait un prêtre allemand qui, vers la fin du siècle dernier, guérissait beaucoup de malades en les exorcisant.

R. — S'il est une chose qui frappe les prêtres occupés à la direction des âmes, ce sont les indices non équivoques de l'action diabolique dans une foule de cas qui, sans cette influence, seraient inexplicables. Ce sont des tentations que n'expliquent pas suffisamment les penchants sensuels de la nature humaine dégradée, des impressions mauvaises contre lesquelles l'esprit se raidit sans arriver à les maîtriser, des suggestions intérieures toujours désavouées, toujours combattues, se renouvelant sans cesse, au grand déplaisir de qui les subit, des sentiments non réfléchis, non volontaires, qu'on est très surpris d'éprouver et contre lesquels on ne peut se mettre en garde. La preuve que ces effets émanent d'une cause extérieure, c'est que rien ne les explique suffisamment, ni dans la disposition physique, ni dans l'état d'esprit de la personne chez laquelle ils se produisent. Quand on y cède volontairement, ce qui arrive trop souvent, le concours qu'on y donne laisse moins apercevoir l'influence extérieure qui en est la première origine; mais quand on y résiste et qu'ils persévèrent à l'encontre de la volonté qui les ferait cesser par son désaveu, s'ils ne dépendaient que d'elle, il n'y a pas à douter qu'ils ne proviennent d'une autre cause.

Ces constatations que l'on peut faire fréquemment dans le domaine de l'âme, on peut les faire aussi dans le domaine du corps et spécialement dans les maladies, surtout dans certaines maladies corporelles qui ont une connexité avec les maladies spirituelles dont nous aurons à nous occuper plus spécialement.

Cette influence néfaste du démon sur le corps et sur l'âme de l'homme est si fréquente que le sentiment populaire a pu attribuer au démon la plupart des maladies corporelles et qu'on a pu, avec quelque vraisemblance, voir, dans l'action du démon, la raison de toutes les chutes morales de l'homme.

Il y a, dans ces affirmations trop larges, de l'exagération. La constitution naturelle du corps et la constitution spirituelle de l'âme suffisent amplement à expliquer la maladie et le péché sans qu'il soit absolument nécessaire de recourir à une autre cause. Les éléments dont se compose le corps de l'homme peuvent facilement, sous l'action des éléments corporels extérieurs ou par le simple jeu intérieur des organes, perdre l'équilibre qui est la principale condition de la santé. Quant à l'âme, il lui suffit de sa défectibilité dans le bien pour y défaillir quelquefois, de sa concupiscence pour être sans cesse portée à défaillir et de l'action du monde mauvais pour l'y porter efficacement.

Mais, ce qu'on ne saurait nier, c'est que beaucoup de maladies sont causées ou entretenues et développées par l'influence pernicieuse du démon. On connaît l'histoire de Job frappé par le démon dans sa chair après avoir perdu tous ses biens sous les coups de cet ennemi. Une foule de guérisons opérées par Notre-Seigneur et par ses apôtres consistèrent à chasser le démon des corps qu'il maltraitait et, le démon chassé, les malades étaient guéris.

Par ces souffrances corporelles, le démon vise à atteindre les âmes contre lesquelles il exerce sa haine jalouse en les soumettant à toute espèce de tentation. Il est tellement dans son rôle de tenter

les hommes qu'il est appelé par les apôtres le *tentateur* (Matth. IV, 3; 1 Thess. III, 5). Et ses tentations sont si fréquentes que saint Pierre nous recommande la sobriété et la vigilance, « parce que le démon, notre adversaire, rôde comme un lion rugissant prêt à nous dévorer » (I Petr. V, 8). Saint Paul nous exhorte, en plusieurs passages de ses épîtres, nous prémunit contre les tentations du démon (1 Cor. VI, 5; 2 Cor. XI, 3; 1 Thess. III, 5) et spécialement dans ce beau passage de l'épître aux Ephésiens où l'apôtre décrit l'armure spirituelle dont il faut nous servir dans la lutte contre le démon (Eph. VI, 12 et seqq.).

Comment pourrions-nous nier l'influence du démon dans les crimes des hommes quand nous voyons attribuer dans l'Evangile le crime de Judas à la suggestion du démon (Joan. XIII, 2) et dans les actes des apôtres le mensonge d'Ananie et de Saphire à la même influence (Act. V, 3)?

Il est donc très important, surtout pour le prêtre dont la mission, comme celle de Notre-Seigneur, est de ruiner les œuvres du démon (1 Joan. III, 8), de savoir à quelles fins le démon tente les hommes, de quels moyens il dispose pour le faire, quelles formes revêt la tentation et quels sont les moyens généraux de combattre les tentations du démon.

I. *A quelles fins le démon tente les hommes*

Le mal que le démon veut faire aux hommes en les tentant dans leur corps et dans leur âme procède du mal qu'il s'est fait à lui-même en se révoltant contre Dieu.

Satan n'a point été créé mauvais; il l'est devenu volontairement. Nous n'avons pas à étudier cette fois l'épreuve à laquelle il fut soumis, le péché qu'il commit en refusant d'obéir à Dieu, ni l'objet spécial au sujet duquel il s'enorgueillit au point de méconnaître ainsi la majesté divine. Mais il nous est nécessaire de rappeler sommairement : 1° que Satan et les mauvais anges ont refusé à Dieu l'acte de soumission qu'il leur demandait; qu'en conséquence ils sont devenus les ennemis de Dieu; 2° que, soit dès ce moment, soit plus tard à la création d'Adam, ils sont devenus jaloux de l'homme qu'ils voyaient destiné au bonheur qu'ils n'avaient pas su acquérir pour eux, qu'en conséquence ils sont devenus les ennemis de l'homme; 3° que l'objet de leur révolte contre Dieu et de leur jalousie contre l'homme fut principalement l'honneur fait à l'homme par l'union hypostatique; qu'en conséquence le but de la guerre du démon contre Dieu et de ses attaques contre l'homme est et sera toujours de faire perdre à l'homme les avantages que lui procure l'Incarnation du Verbe. Pour ce dernier point, nous adoptons l'opinion qui nous paraît la plus probable et qui répond le mieux à toutes les données fournies par la sainte Ecriture et par la tradition. Mais quand même nous serions en cela dans l'erreur, les conditions de la guerre faite à l'homme et à Dieu n'en seraient pas changées : car le but du démon serait identiquement le même.

1° La révolte des mauvais anges contre Dieu les a rendus ennemis de Dieu dont la justice les a, sur-le-champ, précipités dans l'enfer. Mais ils ne peuvent rien contre Dieu lui-même dont la nature est invulnérable et infiniment au dessus de leurs coups. Ils ne peuvent atteindre que sa gloire extérieure qui éclate dans les œuvres de ses mains, dans ses œuvres naturelles et surnaturelles. C'est pourquoi ils s'attaquent à tout ce qu'il y a de divin dans le monde.

L'ordre général de l'univers, l'équilibre des éléments, l'unité qui règne partout, les merveilles des différents règnes de la nature sont autant de traits divins que Dieu a répandus sur son œuvre. Si Satan et ses mauvais anges le pouvaient, ils détruiraient toute cette harmonie, toute cette beauté par laquelle Dieu est glorifié. Et dans l'occasion, quand Dieu, pour des fins plus élevées, le leur permet, ils se plaisent à troubler cet ordre afin de faire paraître l'univers mauvais et de changer en malédiction pour son auteur les bénédictions qu'il mérite pour le bel ouvrage de la création. C'est dans cette vue digne de lui que Satan a inspiré aux Manichéens d'enseigner que le monde extérieur est essentiellement mauvais.

Dans ce monde, œuvre de Dieu, la plus belle, la plus noble créature, celle à laquelle se rapportent toutes les autres, est la créature raisonnable. C'est en elle surtout que le démon poursuit de sa haine l'image de Dieu et qu'il la détruirait entièrement s'il était possible. Notre-Seigneur lui-même nous apprend que le démon « était homicide dès le principe » (Joan., VIII, 44). A ne considérer le corps humain et sa vie que comme des œuvres naturelles, le démon voudrait en effacer le cachet divin, remplacer la vie par la mort, troubler jusqu'au fond la belle ordonnance du corps humain et remplacer par le désordre physiologiqne l'harmonie que Dieu a mise entre tous les membres et tous les organes du corps. La laideur, les maladies, les troubles, les inconvenances de toute nature, voilà ce qui plaît au démon, ce qu'il fait par lui-même et à quoi il pousse les hommes autant qu'il le peut.

Mais il hait surtout chez l'homme la perfection de son âme, dans laquelle se reflètent plus que dans tout le reste de la création la beauté, la majesté, l'intelligence et toutes les perfections de Dieu. Il hait chez lui la ressemblance de son être naturel avec Dieu, davantage encore la ressemblance surnaturelle de beaucoup supérieure que lui confère la grâce et que développe en lui la pratique de la vertu et des bonnes œuvres. C'est là surtout que, par haine de Dieu, il veut porter le désordre afin d'en faire disparaître, si c'était possible, la marque divine et surtout d'empêcher que, par une vie sainte, l'homme atteigne, dans la vision béatifique, le degré supérieur de la similitude avec Dieu, qui est la plus haute glorification de Dieu dans l'homme.

Ne pouvant, à son gré, jeter le désordre dans les

œuvres divines, il se servira même de ce qu'il sera tenu de respecter pour détourner les hommes de leur fin dernière. Car c'est là surtout qu'est son triomphe. Ainsi il les poussera à abuser des biens extérieurs qu'il ne peut leur enlever, de la vie que Dieu lui défend d'éteindre, des avantages du corps et de l'esprit que Dieu n'abandonne pas à sa haine, pour se perdre par l'orgueil, la volupté et l'ambition. Mais sa première intention serait, si cela lui était permis, de renverser entièrement l'ordre mis par Dieu dans les choses et de défigurer la beauté de l'univers parce que cet ordre et cette beauté sont le reflet de Dieu sur sa créature.

Aussi, dans le discernement des esprits, doit-on tenir grand compte des désordres physiques, intellectuels et moraux, individuels ou sociaux. Comme l'ordre est de Dieu, qui fait tout à son image, le désordre est l'une des marques de l'action du démon qui veut effacer dans les choses les vestiges, les images et la ressemblance de Dieu.

2° La haine du démon pour Dieu rejaillit ainsi sur l'homme en tant qu'il est l'œuvre de Dieu. Elle s'active encore par le sentiment de jalousie que lui inspire la grandeur à laquelle Dieu élève l'homme surtout par la grâce. Le livre de la Sagesse nous enseigne que c'est par la jalousie du démon que la mort est entrée dans le monde (Sap. II, 24). Les Pères sont unanimes à nous assurer que tel est bien le sentiment du démon à l'égard de l'homme. Et dans l'Office des saints anges gardiens, l'Eglise nous fait chanter cette strophe :

Nam quod corruerit proditor angelus
Concessis merito pulsus honoribus,
Ardens invidia pellere nititur
Quos cœlo Deus advocat.

Si l'homme ne possédait que sa perfection naturelle, l'ange même déchu n'aurait rien à lui envier : car il conserve sur l'homme toute la supériorité que lui donne sa nature angélique. L'objet de sa jalousie ne saurait donc être que la perfection surnaturelle dont l'homme jouit déjà par la grâce dès cette vie et qui sera plus élevée encore dans le ciel quand l'homme, voyant Dieu face à face, deviendra *semblable* à Lui : « Similes ei erimus, quoniam videbimus eum sicuti est » (1 Joan. III, 2). Que cette vue de l'homme élevé à la *similitude* de Dieu soit particulièrement le motif et l'objet de la jalousie du démon contre l'homme, c'est bien naturel. Dans sa révolte, il prétendit être semblable à Dieu ; mais, pour avoir voulu l'être autrement que Dieu ne le voulait, il n'atteignit pas cette ressemblance convoitée et fut même déchu des avantages que Dieu avait ajoutés à sa nature. Voir l'homme orné de cette similitude qu'il a ambitionnée sans l'atteindre, ne peut qu'exciter sa jalousie.

Aussi tous ses efforts auprès de l'homme tendront-ils toujours à lui faire manquer cette gloire qu'il n'a pas su s'assurer à lui-même. Il faut que l'homme ne soit pas plus heureux que lui. Son supplice n'en sera pas diminué, mais l'homme que Dieu appelait aux honneurs et aux joies du ciel n'en jouira pas plus que lui.

Le démon n'affichera pas toujours cette jalousie féroce qu'il éprouve pour l'homme ; autrement il aurait moins d'empire sur les hommes pour les perdre. Il sait admirablement les tromper : au témoignage de Notre-Seigneur, il n'est pas moins *menteur* qu'ennemi de l'homme, homicide depuis le commencement (Joan. VIII, 44). Mais qu'on ne s'arrête pas aux apparences, on verra bientôt comment ses artifices tendent à faire manquer aux hommes la vie éternelle.

De là découle encore une règle qui peut être fort utile dans le discernement des esprits. Tout ce qui porte l'homme à la vertu et le met en rapport convenable avec sa fin surnaturelle, a Dieu pour auteur ; mais il est évident qu'il faut rapporter au démon tout ce qui éloigne l'homme de sa fin et le détourne du chemin qui y conduit.

3° Dans tout le genre humain il n'est aucun homme que le démon poursuive de sa jalousie et de sa haine autant que Notre-Seigneur. La nature humaine est élevée en lui à une dignité infiniment supérieure à celle des anges ; c'est par lui que les autres hommes sont rachetés du péché, arrachés à la servitude du démon et mis en possession des moyens à l'aide desquels ils peuvent gagner le ciel. Aussi, quand même l'épreuve des anges et le péché des démons n'auraient pas eu pour objet l'Incarnation du Verbe dans une nature humaine, il suffirait que l'Incarnation eût existé pour exciter toute la colère du démon.

Ennemi de Dieu contre lequel il s'est révolté, ennemi de Notre-Seigneur qui est Dieu et homme tout ensemble, ennemi de l'homme dont il ne peut supporter l'élévation à la fin surnaturelle, le démon doit nécessairement être l'ennemi de l'institution divine de l'Eglise, œuvre de Dieu, corps mystique de Notre-Seigneur et mère des hommes pour la vie éternelle. La bouleverser par le schisme et l'hérésie, enchaîner son action dans le monde, la battre en brèche de toutes manières, la détruire s'il le pouvait : voilà encore l'œuvre propre du démon, l'adversaire de tout ce qui est divin dans le monde.

Aussi est-ce encore un des caractères saillants des œuvres du démon d'être en opposition avec Notre-Seigneur et en lutte contre l'Eglise. Saint Jean, dans l'Apocalypse, nous a décrit, sous des symboles frappants, cette guerre du démon contre le Christ et son œuvre dans le monde, particulièrement au chapitre XII.

Combattre Dieu dans ses œuvres, nuire à l'homme principalement en vue de la fin surnaturelle, faire la guerre à Notre-Seigneur et à l'Eglise : voilà donc les fins que se propose le démon dans tout ce qu'il fait pour tenter les hommes. Il n'atteindra jamais entièrement ses fins. Dieu et ses anges sont là pour limiter sa puissance et ne pas lui permettre de réussir au-delà d'une certaine mesure. Mais il dispose de moyens très puissants.

II. *De quels moyens dispose le démon pour tenter les hommes*

C'est une vérité consacrée par le sentiment commun des théologiens que le péché et la condamnation des anges rebelles ne leur ont point fait perdre l'excellence et les facultés de leur nature. Seulement ils sont liés dans l'usage de leur puissance par la volonté divine, comme nous le voyons par l'exemple de Job : une première fois Dieu ne permet à Satan de lui enlever que ses biens sans toucher à sa personne (Job I, 12) ; une seconde fois il ne lui abandonne que sa santé en réservant sa vie (Ib. II, 6).

Cette sujétion, le démon la subit, et par la condition de sa nature qui, malgré sa révolte, est essentiellement dépendante de Dieu, et par celle que lui fait cette révolte même : captif de la justice divine, il ne peut sortir des cachots de l'enfer sans la permission divine ; rebelle contre l'ordre divin, il ne peut être laissé libre de causer dans les créatures de Dieu tous les dégâts que sa haine de Dieu pourrait lui suggérer. Ainsi, quelle que soit la puissance du démon, nous n'avons pas à le craindre, parce que Dieu ne lui permettra jamais de nous nuire plus qu'il ne convient à notre salut : « Dieu, dit saint Augustin, ne permet au démon de tenter que dans une certaine mesure ; et en lui accordant le pouvoir de tenter, il sauvegarde l'équité. » (Solil. c. 19).

Mais sa puissance est considérable, soit sur les éléments matériels, soit sur l'homme.

1° Il nous est bien difficile de nous imaginer ce que peut être la puissance de l'ange sur la nature matérielle. Nous ne connaissons pas en elle-même la nature angélique et nous sommes réduits à ne pouvoir l'étudier que dans les effets dont elle est la cause et par la comparaison que nous pouvons établir entre elle et nous.

Nous savons, par la sainte Ecriture, que les anges, bons et mauvais, peuvent transporter les corps d'un lieu dans un autre comme fit l'ange de Dieu qui transporta le prophète Habacuc dans la fosse aux lions et le démon qui transporta Notre-Seigneur sur le faîte du temple, puis au sommet d'une haute montagne.

Nous savons, de la même manière, que des anges sont chargés d'exécuter les ordres de Dieu dans la production des phénomènes atmosphériques : l'Apocalypse mentionne les anges qui ont pouvoir de nuire à la terre et à la mer. Quand Dieu voulut punir l'orgueil de David, c'est par un ange qu'il sema la peste sur toute l'étendue de son royaume. (2 Reg. XXIV, 16).

Quand même les anges se borneraient à mettre en action les éléments matériels, la supériorité de nature qu'ils ont sur l'homme, leur connaissance profonde des forces matérielles leur permettraient de produire dans le monde des éléments des effets bien plus extraordinaires que l'homme ne saurait le faire à l'aide des plus puissantes et des plus ingénieuses inventions. L'air avec ses immenses courants, l'électricité avec ses énergies à peine explorées et déjà reconnues si variées et si puissantes, les actions et réactions chimiques avec tout ce qu'elles recèlent de terrible, sont sous la main des anges. Les bons anges n'en usent que pour exécuter les ordres de Dieu ; les mauvais, pour maltraiter les hommes et bouleverser le monde extérieur dans la mesure où Dieu le leur permet.

Mais au dessus de toutes ces forces que Dieu a déposées dans la matière et que les anges peuvent mettre en action, les démons possèdent encore une puissance qui leur est propre et à l'aide de laquelle ils peuvent produire dans la matière des effets qui n'en sortiraient pas d'eux-mêmes. Par leur nature spirituelle, ils sont plus subtils que l'éther, plus actifs que l'électricité. Quelle est la nature, quelle est l'étendue de ce pouvoir spécial qu'ils peuvent exercer sur la matière, personne ne peut le savoir naturellement, pour la raison déjà exprimée que la nature angélique est supérieure à la nôtre et que nous ne pouvons juger de sa puissance que par les effets, et les effets n'égalent jamais la cause ni ne la font connaître en elle-même.

Il est seulement à remarquer que, dans cette action sur la matière, les anges ne peuvent ni créer une force nouvelle, ni mettre dans les corps des propriétés qu'ils n'auraient pas reçues du Créateur de toutes choses. C'est un point de doctrine et de saine raison que les conciles de Braga et d'Ancyre ont formulé à l'encontre des erreurs des Priscillianistes : « Si quelqu'un croit que le diable a fait dans le monde quelques créatures et que le diable fait de son autorité les tonnerres, et les éclairs, et les tempêtes, et les sécheresses, comme le dit Priscillien, qu'il soit anathème » (Conc. Brachar. I) ; « Il est écrit de Notre-Seigneur : *Tout a été fait par lui*. Donc, quiconque croit qu'une créature peut être faite, ou être changée en mieux ou en pire, ou être transformée d'une espèce en une autre, est un infidèle. » (Conc. Ancyr.).

Egalement l'action des anges sur les créatures matérielles ne peut s'exercer que conformément à leurs propriétés physiques. Cette remarque est une conséquence de la précédente : car, pour pouvoir agir d'une autre manière, il faudrait que l'ange mît dans la matière des propriétés qui n'y seraient pas auparavant. En toute action d'un être sur un autre, il faut un double concours : celui de l'être qui agit, lequel ne saurait agir que conformément à sa nature et par ses énergies propres ; et celui de l'être sur qui s'exerce l'action du premier. Celui-ci ne peut recevoir l'influence du premier que s'il en est naturellement susceptible et s'il a en lui-même une disposition à la recevoir. Agir et pâtir exigent semblablement l'aptitude de l'agent et du patient. Ainsi nulle action du démon ne pourra amener un poirier à donner des pommes, ou faire qu'un poirier donne des fruits mûrs autrement que par l'évolution régulière de la fleur.

2° Très puissant sur la créature matérielle,

l'ange, le démon ne l'est guère moins sur la créature raisonnable. Il l'est moins parce que l'homme peut réagir contre lui par sa volonté et faire ainsi obstacle aux efforts du démon. Mais le pouvoir de celui-ci est encore très grand soit sur le corps, soit sur l'âme l'homme.

Le corps de l'homme, composé d'éléments matériels, est sujet, comme toute la matière, aux influences du démon. Si Dieu ne limitait son pouvoir, il lui serait facile de faire périr l'homme, soit par l'extérieur en le frappant à la façon des meurtriers, soit par l'intérieur en causant dans ses organes des troubles qui entraineraient la mort ; il pourrait de même déterminer chez l'homme des maladies plus ou moins graves, en en déposant les germes dans son organisme ou en gênant les organes dans leurs fonctions. Ce pouvoir n'exige rien de plus que la possibilité de déplacer quelques éléments matériels ou de saisir de quelque façon la matière corporelle : ce qui certainement ne dépasse pas les forces de l'ange.

Par le moyen du corps, le démon peut agir indirectement sur l'âme de l'homme. L'union substantielle qui unit le corps et l'âme en une seule nature fait que les modifications produites sur le corps ont leur répercussion dans l'âme. Si le corps est sain, l'âme est mieux disposée pour ses opérations ; s'il est malade, l'âme est au moins gênée ; elle peut être entièrement liée et mise dans l'impossibilité d'exercer les actes de l'intelligence et de la volonté, et même ceux de la sensibilité, laquelle étant la moins éloignée des êtres sensibles se maintient davantage en éveil.

Bien plus, certaines affections corporelles ont pour effet de déterminer dans l'âme des affections correspondantes : ainsi le sentiment ou le besoin du plaisir corporel fait naître dans l'âme la joie de posséder ou le désir d'avoir l'objet qui cause ce plaisir corporel. Il résulte de là que le démon peut, par le moyen du corps, provoquer les passions qui ont leur siège dans l'âme, par exemple, exciter la colère, l'amour sensible et autres passions de ce genre.

Outre cette influence par laquelle le démon en agissant sur le corps atteint l'âme indirectement, il en est une autre par laquelle il agit directement sur l'âme. Il est en son pouvoir de provoquer dans l'âme des sensations, des pensées, des suggestions. C'est une vérité qu'on pouvait à bon droit tenir pour certaine avant les expériences d'hypnotisme qui se sont multipliées depuis quelque temps. D'après l'évangile de saint Jean, c'est le démon qui mit au cœur de Judas le projet de trahir Notre-Seigneur : il n'y a aucune raison de croire qu'il lui eût apparu extérieurement ; il faut donc qu'il le lui ait suggéré intérieurement. On peut faire la même remarque pour Ananie et Saphire auxquels il suggéra le mensonge si rigoureusement puni. Et quand les apôtres nous exhortent à la lutte contre les tentations du démon, ils ont évidemment en vue les tentations intérieures autant et plus que les tentations extérieures. — Cette possibilité est au surplus clairement établie par les faits de suggestion dont la science médicale fait grand bruit actuellement. Car ces faits doivent être attribués, ou bien au démon, et alors ils sont la preuve par l'existence même de ce genre d'influence qu'elle est possible, ou bien à l'homme, et alors, par un raisonnement à *fortiori* basé sur la spiritualité de l'ange et sur la perfection supérieure de sa nature comparée à celle de l'homme, ils prouvent que le démon peut produire des effets du même genre.

Comment le démon peut-il agir ainsi sur l'âme ? Est-ce par une action purement spirituelle semblable à celle par laquelle l'ange agit sur l'ange ? Nous ne pouvons douter que les anges ne se communiquent mutuellement leurs pensées, que les uns n'exercent sur les autres un empire et que l'un ne puisse tenir l'autre sous sa puissance ; les bons anges par exemple peuvent empêcher les mauvais anges de bouleverser les éléments et de nuire aux hommes. D'une nature spirituelle à une autre nature spirituelle, ces relations ne peuvent être que purement spirituelles. Mais il en est autrement des relations de l'ange avec l'homme, parce que l'homme n'est pas un pur esprit. Sa nature se compose d'un corps et d'une âme substantiellement unis. Dans la vie présente le corps n'est pas sans l'âme, ni l'âme sans le corps. Et cette union dans l'être se retrouve dans les opérations ; le corps n'a de vie, de mouvement, d'action que par l'âme qui est sa forme substantielle ; et l'âme n'exerce aucune de ses opérations sans le corps qui est son instrument. Les actes les plus intellectuels de l'âme ne se produisent pas sans le concours du corps. C'est par la sensibilité attachée au corps, mais ayant sa première racine dans l'âme, que celle-ci est mise en rapport avec tout ce qui lui est extérieur.

Il est vrai que dans certains états physiologiques, l'action des sens extérieurs et intérieurs demeurent suspendus, par exemple, dans la catalepsie. Mais alors aucune opération intellectuelle ou volontaire de l'âme ne s'exerce ni ne peut s'exercer. Cet état ne permet donc pas au démon d'agir sur l'âme.

Dans d'autres états, comme dans l'extase, il n'y a de suspendu que l'action des sens extérieurs. L'âme conserve toute son activité intérieure et en particulier sa sensibilité. Dans cet état les opérations de l'âme se produisent encore d'une manière conforme à sa nature, c'est-à-dire avec le concours des sens intérieurs. C'est par eux encore que le démon peut agir pour influer directement sur l'âme.

On peut donc affirmer que la loi générale est que le démon n'agisse sur l'âme de l'homme que par les sens extérieurs et intérieurs, par la partie inférieure de l'âme. Il n'y a aucune raison péremptoire pour affirmer qu'il le puisse par la partie supérieure, par l'intelligence et la volonté, comme les anges agissent les uns sur les autres. Et il y a, pour le nier, cette excellente raison que la nature de l'homme s'y oppose.

On doit appliquer à l'action du démon sur l'homme deux remarques précédemment faites au sujet de l'action du démon sur la nature matérielle, savoir que le démon ne peut mettre dans l'homme des forces ou des facultés qui n'existeraient pas chez lui, et qu'il ne peut exercer sur lui son influence qu'en conformité avec la nature et les aptitudes de l'homme.

Il faut en ajouter une troisième. Quand le démon agit sur la nature corporelle conformément aux lois qui la régissent, il ne rencontre en elle aucun obstacle, tandis que dans l'homme son action peut être entravée et rendue inutile par la volonté humaine. Que le démon trouble le corps de l'homme, qu'il mette en émoi tous ses sens extérieurs et intérieurs, qu'il le bouleverse de fond en comble dans tout son être, il reste une puissance qu'il ne peut contraindre et qui, planant au-dessus de tous ces désordres, peut demeurer sereine et invincible en elle-même. Cette puissance est la volonté. Dieu, en rendant l'homme libre et responsable de ses actes, lui en a conféré le domaine absolu. Nulle créature ne peut le lui arracher. C'est donc en vain, si l'homme résiste, que le démon multipliera contre lui ses assauts : il n'arrivera jamais à le dominer. Pour que sa volonté devienne captive du démon, il faut qu'elle se livre elle-même. Cette remarque est de la plus haute importance. Il faut nécessairement l'avoir présente à l'esprit pour le jugement à porter sur les faits où se mélangent l'action du démon et la volonté de l'homme.

Si la volonté humaine, au lieu de résister à l'action du démon, fait cause commune avec lui, l'homme se trouve livré sans défense aucune à son ennemi. Le démon a tout pouvoir pour le tromper et pour abuser de lui. Or la volonté se livre déjà par le péché mortel. Car, selon la remarque de saint Pierre, « on est esclave de celui par qui on s'est laissé vaincre » (2 Petr. II, 19) ; et en commettant le péché, ce qui a lieu ordinairement sinon toujours à la suggestion du démon, on s'est laissé vaincre par lui ; on devient ainsi son esclave. Tant que le péché tient une âme fermée à Dieu, le démon s'y trouve comme chez lui. C'est le « fort armé » de l'évangile qui occupe son domaine et ne s'en laisse pas facilement expulser. Il peut alors y opérer tout à son aise, tant qu'un vrai repentir et une pénitence efficace ne vient pas le jeter dehors. — Il peut arriver que l'esclavage soit encore plus complet. L'homme peut donner explicitement son consentement à certaines opérations diaboliques du genre de certaines de celles qui se pratiquent sous le nom d'hypnotisme. Il y a même des pactes conclus en vertu desquels des hommes abandonnent leur âme et leur corps au démon pour qu'il en dispose à son gré. C'est le comble de l'abandon de soi-même et de la servitude diabolique. L'homme qui se place volontairement dans ces conditions n'est plus qu'un jouet aux mains du démon qui peut sur lui tout ce que Dieu ne lui interdit pas. Et quand c'est l'homme qui se livre lui-même, Dieu peut se montrer large.

Une quatrième et dernière remarque aussi importante que la précédente, c'est que le démon ne saurait agir sur l'âme de l'homme que comme agent extrinsèque et extérieur. Dieu, en vertu de sa puissance infinie et du domaine parfait qu'il possède sur sa créature, peut agir sur elle par l'intérieur. Il peut, sans passer par aucun intermédiaire, mettre dans son intelligence des lumières qu'il n'aurait pas auparavant, changer sa volonté, disposer de telle sorte ses puissances et sa substance elle-même qu'il devienne tout autre. Les qualités que Dieu met ainsi dans l'âme et dans ses facultés font partie intrinsèque de sa constitution qui en est améliorée et élevée dans ce qu'elle a de plus intime. Le démon, pas plus qu'aucun autre agent créé, ne peut ainsi atteindre directement les profondeurs de l'être. Si subtile que soit son influence, elle se tient au dehors et c'est par le dehors qu'elle peut pénétrer jusqu'à l'intérieur de l'âme, où d'ailleurs elle ne dépose aucun nouveau principe d'action ni aucune qualité physique, où elle ne peut opérer aucun changement substantiel.

En résumé donc le démon peut nuire à l'homme, dans la mesure où Dieu le lui permet, par le moyen des créatures corporelles qu'il peut bouleverser, par le moyen des troubles et des maladies qu'il peut causer au corps de l'homme, par les sens extérieurs et intérieurs au moyen desquels il lui est possible d'agir immédiatement sur l'imagination et la sensibilité et médiatement sur l'intelligence et la volonté, à la manière de l'homme agissant sur l'homme par la parole et par les autres moyens qu'il a d'exprimer sa pensée et d'intimer sa volonté.

Il suffit de mentionner en outre l'aide que le démon peut trouver chez les hommes soumis à son influence pour maltraiter ou corrompre les autres hommes. Ce sont pour lui de très utiles auxiliaires. Mais le concours qu'ils lui donnent ne soulève aucune question difficile à résoudre.

Voilà quelles sont les forces dont le démon dispose pour détruire, dans tout l'univers, autant qu'il le peut, l'œuvre de Dieu, pour faire échec à l'Incarnation et à la Rédemption et pour perdre l'homme en lui faisant manquer la fin bienheureuse à laquelle Dieu le destine. Voyons quelles sont les principales manières dont il met en œuvre sa puissance et ses ressources.

III. *Quelles formes revêt la tentation*

C'est un mot profond et profondément vrai de Tertullien que le démon est le *singe* de Dieu. Il imite pour perdre les hommes ce que Dieu fait pour les porter au bien et les faire parvenir au bonheur éternel. Nous ne devons pas nous en étonner. Si Dieu est la Sagesse infinie, il a dû trouver les meilleurs moyens de conduire l'homme à ses fins. Ces moyens ne changent pas de nature

ni de proportion avec l'homme qu'il s'agit de conduire, quand on les applique à une autre fin. Efficaces pour le bien, ils seront également efficaces pour le mal.

Aussi le démon ne trouve-t-il rien de mieux pour perdre les hommes que d'imiter à leur égard la conduite que Dieu tient pour les sauver. De là des tentations dans lesquelles le démon suit comme pas à pas le développement de la *grâce;* d'autres dans lesquelles il contrefait les *sacrements;* d'autres enfin qui sont la contrepartie de *l'Eglise.*

I. Dans l'ordre de la grâce, Dieu prévient l'homme par les salutaires impressions de sa grâce, il l'éclaire intérieurement, lui suggère de faire le bien et de fuir le mal; quand il lui a conféré l'état de grâce, il fait de son âme sa demeure où il ne se contente pas d'habiter, mais où il fait sentir sa présence par les bonnes dispositions où il entretient l'âme, par les bonnes pensées et les bons sentiments qu'il ne cesse de lui inspirer; il la sollicite sans cesse de s'élever au dessus d'elle-même pour vivre en lui. Il attire tellement à lui les âmes qui veulent lui appartenir qu'il les fait vivre d'une vie toute divine et comme absorbée en lui. A quelques-unes d'entre elles, il fait cette faveur de les soustraire entièrement pour quelque temps aux influences extérieures pour concentrer toutes les forces de leur âme sur lui-même ou sur quelqu'un des mystères qui se rapportent à l'Incarnation ou à la Rédemption, ce qui arrive dans les extases divines.

Le démon imite ce développement de la grâce autant qu'il lui est possible. Il dispose l'homme au mal par des impressions, des suggestions, des obsessions; il prend pied chez lui par la possession; il va jusqu'à produire chez lui un genre d'extase. Mais en tous ces effets de la tentation diabolique se retrouvent les caractères généraux que nous avons notés plus haut. Il n'y a que des effets sensibles et des influences extérieures, plus d'apparence que de vérité.

a) Le premier degré de la tentation diabolique, ce sont les *impressions* de plaisir ou de souffrance que le démon excite ou développe chez l'homme en agissant sur son corps, sur ses organes, sur ses sens intérieurs ou extérieurs. Toute sa tactique en ce genre consiste à mettre le plaisir du côté du mal, tout le déplaisir du côté du devoir. Comme les hommes cèdent d'eux-mêmes très souvent à *l'impression* du plaisir ou de la souffrance, ce genre de tentation est déjà fort dangereux. Il faut un secours tout spécial de la grâce, et, avec ce secours, une grande force de volonté pour résister à l'attrait du plaisir, s'il est assez développé, à la répulsion qu'inspire la souffrance si elle est assez vive. Or, le démon peut facilement faire naître ce sentiment soit de plaisir, soit de douleur, ou le développer, en agissant sur les sens de l'homme. Il le peut même quand l'homme n'y serait pas antérieurement incliné; à plus forte raison le peut-il quand l'homme est déjà disposé par un état maladif du corps ou de l'âme. Un corps affaibli, des nerfs surexcités, une âme déjà livrée aux impressions joyeuses ou pénibles lui offrent un champ favorable et lui permettent de donner une grande intensité à ce genre de tentation, quand même il n'y ajouterait pas la suggestion directe. — Ces impressions dangereuses répondent aux premières touches de la grâce par lesquelles Dieu invite l'âme au bien en l'éveillant par le sentiment de la joie que l'on éprouve à bien agir, ou par celui de la crainte des châtiments réservés à ceux qui font le mal.

b) Le deuxième degré de la tentation diabolique est la *suggestion.* Il ajoute au premier une impulsion caractérisée par laquelle le démon pousse l'homme à faire le mal ou à omettre le bien qui lui est commandé. Par le moyen des sens, surtout des sens intérieurs, le démon produit dans l'âme comme une parole intérieure, très subtile, échappant à l'attention mais se faisant très efficacement sentir, par laquelle il le pousse directement au mal. Il en suscite le désir; il en présente à l'esprit les motifs et les moyens; il lui ouvre les yeux sur tout ce qui peut l'y déterminer et les lui ferme sur ce qui devrait l'en détourner, de manière à entrainer le consentement de la volonté. On sait quelle influence, aussi efficace que néfaste, peut exercer un conseiller, un flatteur, qui connait les qualités et les défauts, les désirs et les passions de son maître, qui sait revêtir chaque chose de la couleur qui convient pour obtenir de lui la résolution qu'il désire. Le démon est le plus intelligent des conseillers et le plus subtil des flatteurs. — La suggestion diabolique répond aux inspirations divines de la grâce.

c) Le troisième degré de la tentation diabolique est l'*obsession.* Par la suggestion, le démon s'insinue dans l'âme à la faveur des dispositions où elle se trouve déjà, poussant habilement l'homme dans le sens où il incline et manœuvrant de manière à lui éviter toute violence. Par l'obsession, le démon met dans les sens extérieurs ou intérieurs de l'homme des images, des fantômes, des impressions dangereuses, le plus souvent, dans le principe au moins, contre son gré. C'est en vain que l'esprit ainsi obsédé fait effort pour se dégager; les impressions persévèrent. Il a beau les chasser : elles reviennent. La résistance, au lieu de les dissiper, ne fait que leur donner plus de corps. L'âme se trouble; elle ne sait bientôt plus discerner ce qui est volontaire et ce qui ne l'est pas. Elle se croit facilement responsable de toutes les mauvaises pensées, de tous les mauvais désirs dont elle est obsédée. Même sans avoir encore péché, elle se croit coupable de tout ce que son imagination troublée lui représente. Et comme elle se sent impuissante à repousser la tentation, elle est en grand danger de tomber dans le désespoir qui la met en grand péril de s'abandonner au péché. Si, au lieu de résister, elle donne son consentement, il n'est aucun mal auquel le démon ne puisse la déterminer par ce moyen. Il y a sou-

vent de l'obsession dans certaines idées fixes, comme le délire de ceux qui se croient en butte à la persécution et de ceux que poursuit la pensée du meurtre ou du suicide. L'obsession peut être assez forte pour que celui qui en est l'objet cesse d'être responsable de ses actes : c'est un malheur lamentable. Mais le plus triste effet de l'obsession est de conduire les hommes au péché et au crime sans leur enlever le degré de connaissance et de volontaire nécessaire à la responsabilité morale.

Il importe grandement à celui qui subit cette tentation et à celui qui doit le diriger de savoir que tous les troubles de la partie inférieure ne sauraient atteindre la partie supérieure de l'âme ni corrompre la volonté si on ne donne pas son consentement. Tout en repoussant ces impressions pénibles et dangereuses, il faut savoir les mépriser : c'est le meilleur moyen de les empêcher de nuire et de les faire disparaître.

Cette obsession répond aux remords salutaires que Dieu inspire au pécheur, aux poursuites obstinées de la grâce par lesquelles Dieu, ne permettant pas à l'âme de s'endormir dans le péché, la presse de revenir à lui ; ou encore à ces appels réitérés par lesquels Dieu travaille à obtenir de l'âme un sacrifice qu'il lui demande, à commencer une entreprise qu'il lui inspire pour sa gloire. Mais entre les importunités divines et les obsessions diaboliques, il y a cette différence capitale que les premières portent l'homme au bien avec douceur et dans la paix de l'âme, tandis que l'obsession porte l'âme au mal par le trouble et le désordre de son intérieur.

d) Le quatrième degré de la tentation diabolique est la *possession*. Le démon se rend tellement maître des sens intérieurs et extérieurs, des membres de l'homme, qu'il les meut à son gré, parle par sa bouche, agit par ses mains, marche par ses pieds. Le plus souvent il s'ingénie à défigurer le corps par des convulsions étranges, à lui causer des maladies ou des apparences de maladies extraordinaires. L'obscénité, le blasphème, la calomnie sortent fréquemment de la bouche du possédé comme les éruptions d'un volcan. C'est surtout dans ce genre de maléfice que le démon fait paraître sa haine de Dieu et de l'homme. — La possession n'est point par elle-même un péché ; elle n'est pas toujours la suite d'un péché. Le possédé n'est pas responsable des paroles et des actes que le démon produit par son intermédiaire. Tant que s'exerce la possession, son intelligence et sa volonté sont liées et ne peuvent faire leurs actes libres. Mais le possédé est en danger de pécher en donnant son consentement à ces actes diaboliques dans ses intervalles lucides. Il est particulièrement exposé à concevoir de l'orgueil des faits étranges auxquels il sert d'instrument, ou à tomber dans le désespoir en voyant son misérable état. Ces faits d'autre part peuvent causer de grands scandales à ceux qui en sont les témoins.

Les cas de possession étaient fréquents avant la venue de Notre-Seigneur ; ils le sont encore, au témoignage des missionnaires, dans les régions où la religion catholique n'a pas encore établi son empire. Une grande partie des guérisons opérées par Notre-Seigneur consistaient à chasser les démons des corps dont ils s'étaient emparés (Matth., IV, 24 ; IX, 33 ; Marc I, 34, 39 ; Luc. IV, 41 ; VIII, 27-31). En confiant à ses apôtres et à ses disciples la mission de prêcher, il leur accorda le pouvoir de chasser les démons (Matth. X, 1, 8 ; Luc. X, 17) et il voulut que ce pouvoir restât dans son Eglise (Marc XVI, 17). Les guérisons opérées par les chrétiens au moyen du signe de la croix, de l'invocation du saint nom de Jésus et des exorcismes étaient si nombreuses et si connues que les apologistes les citaient en preuve de la divinité du christianisme et de la fausseté du culte païen dont le démon était l'âme ou l'objet. Tertullien portait aux païens ce défi : « Qu'on amène au pied de vos tribunaux un homme certainement possédé du démon : à l'ordre du premier chrétien venu, il avouera en toute vérité qu'il est le démon, aussi bien qu'ailleurs il se donne en toute fausseté pour Dieu » (Apolog. 23). S'il y a parmi nous moins de ces cas de possession, cela tient à deux causes : la première, que la Rédemption et l'établissement du règne de Jésus-Christ ont considérablement diminué l'empire du démon ; la seconde, que le démon, ayant d'autres moyens d'asservir les hommes, est plus sûr d'y réussir en se cachant qu'en produisant à découvert son action. En ces derniers temps les sociétés secrètes sont sorties de l'ombre où elles se tenaient renfermées ; il se produit une évolution parallèle dans les manifestations diaboliques du spiritisme et de l'hypnotisme, et il est bien possible que nous ayons bientôt une recrudescence de cas de possession diabolique.

Il ne faut pas se laisser duper par les symptômes morbides qui accompagnent ces phénomènes diaboliques, et ne voir que la maladie à l'exclusion de l'action diabolique. Car la maladie peut n'être qu'apparente et ne faire que servir de voile à l'opération du démon. Mais elle peut être aussi réelle et elle l'est fréquemment ; dans ce cas, elle ne doit pas faire exclure l'hypothèse d'une action démoniaque, car la maladie a pu précéder l'action démoniaque et lui ouvrir la porte ; elle a pu aussi n'être causée que par cette action même. On se trouve alors en présence de deux causes agissant simultanément et dans le même sens : une cause de l'ordre physiologique, la maladie, et une cause occulte spirituelle, l'intervention du démon. C'est une donnée dont il faut tenir compte dans l'examen des faits comme dans la recherche des moyens de guérison.

Rien dans les opérations de la grâce ne répond exactement à la possession diabolique. Ce qui s'en rapproche le plus, c'est l'inhabitation des Personnes divines dans l'âme du juste. Mais les différences sont si profondes qu'on ne peut vraiment établir de similitude entre l'une et l'autre. L'inhabitation des Personnes divines a lieu dans l'âme

même du juste, dans son fond le plus intime, dans sa substance et dans ses facultés intellectuelles, dans la partie supérieure de l'âme ; c'est de là qu'elle rayonne sur la partie inférieure, sur les sens et sur le corps. La possession a son siège dans le corps, dans les sens et dans les organes corporels ; même chez le possédé le démon n'a aucun pouvoir direct sur la partie supérieure de l'âme et il n'influe sur la partie inférieure que par le moyen des sens. L'effet propre de l'inhabitation des Personnes divines est de mettre l'âme et toutes ses puissances dans l'ordre et dans la paix, de la porter aux œuvres raisonnables, bonnes et saintes, de faire briller davantage en elle ses qualités naturelles auxquelles elle ajoute une perfection surnaturelle, de la mettre en état d'user parfaitement de sa liberté qu'elle laisse complètement intacte. L'effet de la possession diabolique est de mettre le trouble et le désordre dans la constitution de l'homme, dans son corps, dans ses sens et par eux dans la partie inférieure de l'âme, d'ôter à l'homme, par une violence contre nature, le domaine de ses membres et de lui faire attribuer des actes répréhensibles ou au moins étranges et désordonnés dont il n'est pas la cause, enfin de l'amener par cette violence extérieure à donner son consentement aux vices dont la possession lui fait accomplir les actes extérieurs.

e) Le cinquième degré de la tentation diabolique est l'*extase*. Dans cette espèce de tentation le démon endort tous les sens extérieurs, soustrait l'âme à l'influence de toutes les autres causes capables d'agir sur elle extérieurement et, par les fantômes qu'il répand dans les sens intérieurs, lui fait produire des actes dont elle serait incapable dans son état normal. C'est à ce genre d'opération que se rapportent les phénomènes que l'on classe sous divers noms parmi les phénomènes hypnotiques. L'extase diabolique ressemble par quelques côtés à l'extase divine. Dans l'une et dans l'autre l'action des sens extérieurs est suspendue : la sensibilité est nulle, les lois ordinaires de la matière sont ou semblent oblitérées, tout ce qui se manifeste de vie, de mouvement, de résistance, d'action dans le corps échappe aux données communes.

Mais il y a de profondes différences. L'extase diabolique a les mêmes caractères fondamentaux que la possession diabolique. C'est par les sens intérieurs que le démon agit dans l'homme ; les sens extérieurs y ont moins de part ; mais par les sens intérieurs, le démon produit sur l'âme et par l'âme sur le corps des effets analogues à ceux de la possession sur les organes corporels. C'est la seule manière qui permette d'expliquer ces phénomènes de seconde vue, de connaissance extranaturelle, de langues inconnues comprises ou parlées par les sujets hypnotisés et autres faits de ce genre. C'est, en somme, le démon se substituant à l'homme et abusant d'un empire contre nature pour faire en lui ou par lui des opérations dont il est l'agent exclusif ou l'inspirateur responsable. Dans l'extase divine au contraire l'impression divine se produit dans la substance même de l'âme et dans ses facultés supérieures. La lumière divine éclaire d'une manière extraordinaire l'intelligence humaine, l'attache par cette lumière à un objet surnaturel et divin, de telle sorte que toutes les puissances sont absorbées dans cette contemplation et que toute la sensibilité extérieure est suspendue, l'âme n'ayant de vie et de force que pour la vision qui l'occupe. Dieu attire tellement l'âme à lui qu'elle ne peut plus avoir aucune attention aux choses sensibles. Mais aussi ses facultés intérieures et supérieures, bien loin d'être assoupies, produisent des actes très élevés de connaissance, d'amour, de joie ou de tristesse, selon la nature des vérités que Dieu lui révèle. Si la liberté se trouve liée de quelque manière, c'est à la manière dont la liberté des élus est liée dans le ciel par la vue intuitive et la possession du bien infini. Il n'y a rien qui soit contre nature, mais au contraire un état de haute perfection pour la nature dont les facultés trouvent à s'exercer de la manière la plus immatérielle sur l'objet le plus digne de les occuper.

Outre le désordre résultant de ce que le démon fait invasion dans l'homme pour le priver du libre usage de ses facultés naturelles et faire servir celles-ci à des actes contre nature, il y a, dans l'extase diabolique, un grand danger. Le sommeil, ou pour prendre le langage présent, l'état hypnotique dans lequel se trouve plongé l'extatique diabolique, se produit dans la région des sens. Il n'atteint pas directement l'intelligence et la volonté. Il est vrai que ces facultés supérieures peuvent bien être mises par l'indisposition de la partie inférieure de l'âme dans l'impossibilité de produire leurs actes. Toutefois ce n'est pas certain et on a lieu de penser qu'elles ne perdent pas tout pouvoir de produire leurs actes. Or dans cet état, elles sont en danger évident de consentir aux imaginations mauvaises et aux suggestions criminelles du démon. Ce danger est tout à fait certain pour le temps qui suit l'extase diabolique. Les impressions produites sous l'extase persévèrent alors que l'intelligence et la volonté sont en plein éveil, ayant d'une part ce qu'il faut pour connaître et consentir, et se sentant d'autre part poussées par une force presque irrésistible à des actes qu'elles réprouvent. Les suggestions subies pendant le sommeil extatique font accomplir les actes les plus étranges : quand ils sont criminels en eux-mêmes, celui qui les exécute ne saurait se dire innocent parce que son intelligence et sa volonté lui restent pour en connaître le mal et pour l'éviter en résistant à la suggestion, outre qu'il est coupable de s'y être volontairement soumis.

II. Dieu, dans les sacrements, a donné aux hommes des moyens extérieurs, infaillibles pour obtenir la grâce. De plus, par des dons gratuits accordés autrefois dans une très large mesure, moins fréquents maintenant qu'aux premiers siècles de l'Eglise, il confère à ses serviteurs le pouvoir de produire des guérisons merveilleuses et

d'autres prodiges surnaturels. Le démon imite ces dispositions divines par trois nouvelles sortes de tentations : la magie, les prodiges diaboliques et le culte qu'il se fait rendre à lui-même.

a) La *magie* consiste dans un pacte soit explicite, soit implicite avec le démon, pacte en vertu duquel le magicien devient le ministre du démon avec pouvoir d'appliquer sa puissance à la production de certains effets, les uns nuisibles, les autres utiles au corps, aux animaux, aux biens de la terre, les uns et les autres nuisibles à l'âme. Les œuvres de la magie déconsidèrent les œuvres divines de la grâce en faisant paraître aux yeux des hommes des effets extranaturels qui n'ont pas Dieu pour auteur. Elles entretiennent et développent la superstition qui est un crime contre Dieu. Quand elles prennent la forme de maléfices, elles sont au service des plus mauvaises passions auxquelles elles servent d'aliment et de moyen. Et souvent elles sont accompagnées de pratiques réprouvées par la loi naturelle. Aussi la magie est-elle gravement illicite, même quand ses opérations ont pour but immédiat un effet bon. L'ancienne loi punissait de mort les magiciens. Sous la nouvelle, la magie a été sévèrement prohibée et réprimée par les lois canoniques, spécialement par les pontifes Innocent VIII, Sixte-Quint et Grégoire XV.

b) A la magie, on doit ajouter les *prodiges diaboliques* par lesquels le démon imite plus spécialement les miracles divins. On sait comment les magiciens de la cour de Pharaon firent quelque temps échec aux miracles vrais de Moyse par des prodiges semblables en apparence. Dans les derniers temps, d'après la prophétie de Notre-Seigneur, les partisans de l'antechrist feront des prodiges tels que les élus, si c'était possible, seraient eux-mêmes induits en erreur. Dans les contrées où l'empire du démon s'exerce encore pleinement, des prodiges de cette espèce ne sont pas rares. — Le danger que ce genre de tentation crée aux hommes est de les faire croire à une puissance suprême autre que Dieu, de les entretenir dans des craintes superstitieuses qui les tiennent captifs de l'erreur, de les attacher à l'idolâtrie qui est, au fond, le culte du démon. — Il y a entre les prodiges diaboliques et les miracles divins de profondes différences : les unes se prennent du but auquel ils tendent les uns et les autres, la fin divine étant toujours bonne, la fin diabolique étant toujours mauvaise au moins par quelque côté; les autres se tirent des prodiges eux-mêmes, soit de leur nature, soit des circonstances qui les accompagnent. Dieu et le démon impriment à leurs œuvres leur cachet spécial : Dieu, l'ordre, le bien, la vertu, la sincérité; le démon, le désordre, le mal sous une forme ou sous une autre, la fraude, la futilité, l'obscénité. On peut donc toujours reconnaître de quel principe procèdent les prodiges dont on est témoin, bien, que pour prononcer avec certitude, il soit souvent nécessaire de recourir au jugement de l'Eglise.

c) Une forme plus diabolique que toutes les précédentes parce qu'elle va plus directement contre l'honneur dû à la majesté divine à l'exclusion de toute autre, c'est le *culte du démon*, le culte formel que le démon se fait rendre comme s'il était le vrai Dieu. Ce culte du démon est, pour une large part, le fond de l'idolâtrie. Dans l'idolâtrie, en effet, deux éléments sont mélangés, savoir, une connaissance plus ou moins vague, plus ou moins déterminée du vrai Dieu, et l'erreur qui fait ou que l'on regarde comme vrai Dieu des créatures finies, même vicieuses, ou qu'à côté du vrai Dieu on croit qu'il existe un ou plusieurs dieux du mal qui peuvent rendre les hommes malheureux. Sous ces différentes formes d'erreur, c'est le démon qui se fait craindre et adorer, soit à titre de vrai Dieu, soit à titre de Dieu du mal. Mais où ce culte se pratique avec tout ce qu'il y a de plus parfait comme esprit diabolique, c'est dans les sociétés occultes dont les pratiques se révèlent de plus en plus au public. Le Lucifériamisme ou culte de Lucifer se pratique au milieu de nous dans les réunions les plus secrètes des sociétés antireligieuses; il tend à se répandre; sa propagande, pour être dérobée aux yeux du public, n'en est pas moins active. Ce serait le suprême triomphe du démon, de prendre parmi les hommes la place de Dieu : « Super astra Dei ascendam; similis ero altissimo » a été, dès le premier moment, le principe de sa révolte et le terme de son ambition. Voilà pourquoi dans la tentation de Notre-Seigneur au désert nous voyons le démon lui demander finalement de l'adorer, lui promettant en retour l'empire et les richesses de tous les royaumes du monde. — Ce culte du démon n'est pas seulement la tentation, mais la tentation triomphante subjuguant l'homme à son plus mortel ennemi. — Les motifs principaux qui portent les hommes à adorer le démon sont : 1° la crainte : *Primus in orbe Deos fecit timor*, dit Pétrone ; 2° l'ambition, l'avarice, l'amour des plaisirs : on voit par la tentation de Notre-Seigneur que le démon ne trouve rien de plus fort pour s'assurer les adorations des hommes que l'ambition, puisque c'est le motif dont il se sert contre l'homme qu'il trouve assez parfait pour le soupçonner d'être le Fils de Dieu et qui a déjà victorieusement résisté à deux attaques. Que d'hommes, maintenant encore, acceptent le joug du démon pour ce motif! 3° la haine de Dieu que le démon développe dans les âmes qu'il a rendues captives par le péché. Le culte du démon couronne tout naturellement la pratique des vices dont il est partout et toujours l'instigateur infatigable. Quand la perversité humaine va jusqu'à cet extrême, il lui est bien difficile de briser ses chaînes. Toutefois il ne faut pas désespérer : Notre-Seigneur est venu précisément pour rompre les chaînes formées par le démon.

III. Les tentations diaboliques des deux premières espèces s'exercent sur l'homme individuel. Les suivantes s'exercent sur les hommes pris en société. Dans ce genre, le démon, pour perdre plus sûrement les hommes, imite l'Eglise divine-

ment instituée pour les sauver. Or l'Eglise repose sur ce principe que Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme, est le Roi des siècles, le véritable maître du monde. Elle forme, sous l'autorité du Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Pontife Romain, une société une et universelle. Enfin elle est, sous l'action de l'Esprit-Saint qui la vivifie, animée de l'esprit de Notre-Seigneur qui est l'esprit de la sainteté, de la justice, de la charité, de la vertu, du dévouement, de la mortification de la chair, de l'humilité, en un mot, de toutes les vertus dont Notre-Seigneur nous a donné l'exemple. — La contrefaçon de l'Eglise par le démon nous offre des caractères semblables.

a) Le démon s'arroge le *pouvoir* sur toutes les choses d'ici-bas; c'est en vertu de cette usurpation qu'il osait dire à Notre-Seigneur : « Tout cela est à toi ; je te le donnerai si tu consens à m'adorer. » Et, de fait, quand nous étudions l'histoire de tous les temps, nous voyons les sociétés constituées en dehors de l'idée divine livrées plus ou moins complètement à la puissance du démon. Notre-Seigneur lui-même l'appelait, avec vérité de fait, mais non de droit, « le prince de ce monde » (Joan. XIV, 30; XVI, 11). De nos jours, la sécularisation inaugurée par le protestantisme, continuée par la laïcisation de la société, a soustrait en grande partie les sociétés autrefois chrétiennes, chrétiennes encore dans la masse qui les compose, mais laïques, c'est-à-dire athées dans leurs organisme social, à l'empire de Notre-Seigneur, pour les mettre sous l'empire du démon qui règne sur elles par l'irréligion, l'indifférentisme, la liberté assurée au mal, enlevée ou diminuée au bien, par la prédominance palpable des sociétés et des coalitions qui s'inspirent de l'esprit du démon.

b) Maître effectif, pour une très large part, de la plus grande partie des sociétés modernes, le démon travaille à réunir dans une seule *unité* les hommes qui acceptent sa direction, par le moyen des sociétés secrètes organisées sur toute la surface du globe dont le principal groupe, celui qui domine les sociétés civilisées, dépend d'un maître suprême qui est son vicaire, comme le Souverain-Pontife est le Vicaire de Notre-Seigneur.

c) Enfin le démon, par les moyens que nous avons décrits, anime de son *esprit* cette contrefaçon de la société divine, de cet esprit qui est : l'esprit de la *chair*, l'esprit des passions charnelles, de l'avarice et de l'ambition ; l'esprit du *monde* qui est en toutes choses la contrepartie de l'esprit de Notre-Seigneur, l'esprit de l'égoïsme, de l'orgueil, de la vanité, du matérialisme, de la satisfaction à tout prix des convoitises, des haines, des ambitions ; l'esprit proprement *diabolique* qui consiste essentiellement dans la haine de tout ce qui est divin et qui seul peut expliquer la guerre acharnée faite à Dieu, à l'Eglise, aux institutions divines, aux œuvres catholiques, malgré les bienfaits dont elles sont la source inépuisable et malgré les maux sans nombre que cette guerre impie, et autrement inexplicables, fait à la société elle-même et à ses membres. Périssent les hommes et les sociétés plutôt que de rien accorder à l'Eglise ou de lui rien devoir ! Il n'y a que le démon qui puisse inspirer à des hommes ces sentiments dont nous voyons de plus en plus s'accentuer les conséquences lamentables.

IV. *Quels sont les moyens généraux de combattre les tentations du démon ?*

Les moyens doivent être en rapport avec chaque espèce de tentation. Ils doivent, en général, consister dans la fuite des tentations diaboliques et dans l'emploi des moyens de salut que Dieu nous offre dans Notre-Seigneur, le Libérateur du genre humain, et dans l'Eglise qu'il a établie la dispensatrice de ses dons et la continuatrice de sa mission.

A chacune des tentations ci-dessus décrites, il faut opposer un double moyen de résistance : 1° se soustraire à l'influence spéciale du démon en chaque genre ; 2° employer les moyens opposés que la divine Providence a mis entre nos mains.

Aux impressions mauvaises et aux suggestions du démon, il faut opposer une résistance énergique. Quelle que soit la violence de la tentation, la volonté soutenue par la grâce peut toujours résister victorieusement. Elle a le domaine direct sur ses actes propres ; elle peut toujours ne pas consentir. Elle a un domaine moins direct mais très étendu sur toutes les autres puissances de l'âme et sur les sens corporels. Il convient de fortifier la volonté par tous les moyens d'obtenir la grâce, surtout par la prière et par les sacrements.

Contre l'obsession et la possession, et l'extase diabolique, à ces moyens il faudrait ajouter les exorcismes de l'Eglise et l'usage des sacramentaux.

Ne jamais recourir à la magie ou à la puissance du démon est d'une évidente obligation. A l'encontre il faut mettre toute son espérance en Dieu et dans les moyens par lesquels il lui a plu de nous distribuer ses faveurs, sacrements, sacramentaux, objets bénis, médaille miraculeuse, médaille de St-Benoit, pèlerinages, dévotions spéciales, surtout envers les saints plus particulièrement invoqués contre le démon.

Au lieu d'adorer le démon, l'avoir en horreur et s'attacher à toutes les pratiques intérieures et extérieures du culte divin.

Au point de vue social, n'entrer jamais dans aucune des sociétés qui ont ouvertement ou en secret le démon pour maître et inspirateur, les combattre à l'aide de tous les moyens dont on dispose. S'attacher à la royauté de Notre-Seigneur comme à l'unique fondement de la puissance sociale, être soumis entièrement à l'Eglise, l'aimer de tout son cœur, la défendre de toutes ses forces.

Tels sont, en quelques mots, les moyens d'échapper aux tentations du démon.

Mais l'étude de ces tentations nous suggère un genre de résistance plus général encore dont l'effi-

cacité est infaillible. Ce mode n'empêche, ni ne gêne aucun des autres, et sans lui les autres ne réussiront qu'imparfaitement ou même échoueront complètement.

Nous avons vu plus haut que c'est le péché qui nous rend captifs du démon et que toutes les tentations du démon ont pour but de nous faire tomber dans le péché. C'est déjà, pour le dire en passant, une considération qui doit nous porter à ne jamais laisser les âmes séjourner dans le péché parce que, sous l'empire du péché, l'homme est livré sans défense aux attaques du démon.

Le péché n'existe que par l'acte de la volonté se prononçant contre les données de la raison et de la conscience.

Le démon, ne pouvant agir directement sur la volonté et sur l'intelligence, se sert des sens pour dévoyer la raison et la volonté. Plus le démon trouvera de facilité pour troubler les sens et les faire servir à ses fins, plus il aura d'empire sur l'homme. Et par contre, moins il aura de facilité pour émouvoir les sens, moins il aura d'influence pour le tromper.

De cette considération découle cette conséquence qui est de la plus haute importance : que pour résister plus facilement aux tentations du démon, il faut bien régler la sensibilité et tout ce qui s'y rapporte, comme les passions et affections de la partie inférieure de l'âme.

a) Pour que la sensibilité soit bien réglée, il faut avant tout que la raison et la volonté conservent leur empire sur elles-mêmes et sur la sensibilité, que la sensibilité demeure en tout soumise à la raison et à la volonté. S'il en est ainsi, c'est en vain que le démon s'agitera pour produire, dans la partie inférieure de l'âme, les impressions par lesquelles il trompe l'intelligence et entraîne la volonté à faire le mal. Le moyen d'arriver à mettre l'ordre entre les puissances de l'âme et à soumettre les inférieures aux supérieures, c'est de ne se déterminer et de n'agir jamais par impression, de soumettre toutes choses au jugement de la droite raison éclairée par la foi, et de ne prendre de résolutions que celles qu'autorisera le jugement de la conscience bien formée. Si les impressions se produisent à l'encontre du devoir, il faut les fouler aux pieds. Si elles se produisent dans le sens du devoir, il faut renoncer à tout plaisir dans l'action, faire la chose, non parce qu'elle plaît, mais parce qu'elle est à faire, l'éviter, non parce qu'elle déplaît, mais parce qu'elle est défendue. Et, s'il arrive qu'on ait le choix entre deux choses également bonnes, mais non également délectables, il est très avantageux de choisir la moins agréable et la plus pénible. C'est ainsi que la raison et la volonté assurent leur domination sur la partie inférieure de l'âme et enlèvent au démon sa principale force.

Il faut seulement remarquer que cet assujettissement de la partie inférieure à la partie supérieure ne doit pas procéder de l'orgueil : car l'orgueil est, de tous les vices, celui qui nous assimile davantage au démon et nous livre davantage à sa tyrannie. Il doit procéder de la soumission de tout notre être à la volonté divine qui a mis cet ordre dans nos puissances et veut que nous nous efforcions de le maintenir. Au cri orgueilleux de Lucifer se révoltant contre Dieu, nous devons opposer la devise de saint Michel, son adversaire victorieux : *Quis ut Deus?* ou la parole de Notre-Seigneur : *Quæ placita sunt ei facio semper.* (Joan. VIII, 29).

b) Pour que la sensibilité soit bien réglée dans l'homme, il faut en second lieu que l'âme soit à l'abri des surprises de la passion, non seulement dans sa partie inférieure, mais encore dans sa partie supérieure. Les passions de l'appétit inférieur ou sensible offrent au démon une porte toute ouverte à ses influences néfastes; mais celles de l'appétit supérieur contribuent largement à lui faciliter ses attaques.

D'abord, l'homme passionné non seulement ne fuit pas, mais il recherche les impressions sensibles qui répondent aux mauvaises dispositions de sa volonté, ce qui l'expose aux coups du démon.

Ensuite, il y a dans l'homme une telle unité que les mouvements de la partie supérieure ont pour corrélatifs des mouvements semblables de la partie inférieure, et que ces derniers en occasionnent de semblables dans la partie supérieure.

Il faut donc, pour enlever sa puissance au démon, pratiquer la mortification des vices et des passions de toute nature, cette mortification intérieure qui, comme l'enseigne si bien saint Jean de la Croix, purifie l'âme, l'éclaire, la fortifie, lui procure la vraie liberté.

c) Il faut encore faire en sorte que le corps lui-même échappe le plus possible aux atteintes de l'influence diabolique. Or il est plus exposé à les subir par deux excès opposés, le trop et le trop peu de forces.

Le corps auquel on accorde toutes les délicatesses est comme un esclave qui, trop bien traité, finit par se révolter (Prov. XXIX, 21). Il n'est pas nécessaire que nous reproduisions ici ce que disent les auteurs de théologie morale et mystique sur les dangers de l'excès dans le soin du corps et sur la nécessité de pratiquer la mortification corporelle.

Si l'excès est pernicieux, le défaut peut aussi être nuisible. Un corps affaibli outre mesure est moins propre à seconder l'âme. Il peut subir plus facilement les impressions de l'extérieur. Les fantômes, les hallucinations élisent facilement domicile dans un cerveau affaibli. Et ainsi la faiblesse corporelle peut aider aux tentations du démon. C'est pourquoi il faut user d'une sage prudence dans la pratique de la mortification corporelle et veiller à ce que le corps conserve toujours assez de force pour ne pas devenir le jouet de l'imagination et du démon.

Plus encore que l'affaiblissement causé par des privations excessives, la maladie et surtout celle qui s'attaque au système nerveux pour le surexciter, rend plus vives, plus faciles à produire les

impressions sensibles ; elle donne lieu à des désordres de toute nature. Et le démon se trouve ainsi avoir des sujets tout préparés à recevoir son action. En pareil cas, pour prévenir, diminuer et faire disparaître les tentations du démon, le premier moyen à employer, c'est le secours du médecin dont les remèdes détruiront ou, à tout le moins, affaibliront la première cause du mal. Les remèdes appropriés, une bonne hygiène, produiront pour le bien de l'âme un excellent effet.

Si, au lieu d'être la cause occasionnelle de la tentation, la maladie était au contraire le résultat d'une influence diabolique, les remèdes humains de la médecine seraient sans aucun doute à employer. Mais ils ne produiraient leur effet que d'une manière incomplète ; la cause principale de la maladie resterait. Pour en avoir raison, le moyen direct et, s'il est bien employé, infaillible, ce sont les exorcismes de l'Eglise. La prudence commandée de nos jours dans leur emploi oblige à ne pas en user témérairement et sans en avoir obtenu l'autorisation de l'Ordinaire s'il s'agit d'exorcisme solennel. Mais la pratique de l'exorcisme au moins privé serait fort utile en bien des cas de maladie corporelle ou mentale.

Nos lecteurs auront facilement compris quelle importance s'attache dans la lutte contre le démon à la mortification des passions et des sens ainsi qu'à la bonne discipline des puissances de l'âme. Une âme dont toutes les puissances sont bien réglées n'est sans doute pas invulnérable aux coups du démon, puisque notre premier père y succomba alors qu'un ordre parfait régnait dans toutes ses facultés, mais elle offre peu de prise à ses attaques.

C'est ce qui doit nous engager, particulièrement dans l'éducation des jeunes gens, à procurer de toutes manières qu'ils s'accoutument à se vaincre, à surmonter leurs impressions, à vaincre tous les obstacles que rencontre le devoir, à ne compter pour rien le plaisir ou la peine, et à suivre en tout les données de la raison éclairée par la foi. C'est ainsi qu'on assurera leur persévérance et qu'on les armera pour les luttes de la vie.

Q. — 1° Que penser de la conduite des boulangers, constitués en syndicat, qui, par suite d'une entente mutuelle, vendent le pain au-dessus de la taxe officielle, la municipalité, d'ailleurs, faisant silence et ne réclamant pas ?

2° Enfin, dans quelle mesure faut-il excuser les boulangers de nos villes principalement, manquant la messe tous les dimanches, sous prétexte que le travail s'impose ce jour-là, comme tous les jours, par suite de l'exigence des clients qui veulent du pain frais ?

R. — Ad I. Ces boulangers, constitués en syndicat, et s'entendant pour vendre le pain au-dessus de la taxe officielle, peuvent se rendre coupables d'injustice de deux manières : en vendant au-dessus du prix juste ou du *pretium summum*, ou simplement en vendant au-dessus de la taxe officielle. La première manière est évidente par soi. Beaucoup même soutiennent qu'il y aurait injustice à forcer les clients, par cette entente mutuelle, à acheter au prix le plus élevé, quoique juste. Il resterait à déterminer le *pretium summum* dans l'espèce, ce qui ne sera pas toujours facile. Pour faire cette détermination, il faut recourir à l'estimation commune. Or celle-ci admet d'ordinaire une certaine latitude et ne se fixe pas à un point unique et indivisible. D'où la difficulté, du moins en plus d'un cas, de décider d'une manière certaine si le prix est injuste.

Quant à la seconde manière de blesser la justice, en vendant le pain au-dessus de la taxe officielle, on peut dire que ces boulangers, *per se loquendo*, sont injustes. En effet, le prix légal s'impose et la taxe officielle qui l'établit n'est autre chose que la détermination de la valeur des choses, reposant sur l'estimation commune et sanctionnée par l'autorité compétente. Le bien public exige que cette détermination ait force de loi. Cependant, il faut que la taxe officielle ne soit pas évidemment injuste, que les circonstances pour lesquelles elle a été faite ne soient pas notablement changées. Il faut qu'elle demeure en vigueur et ne soit pas abandonnée ou tombée en désuétude. Les dits boulangers ne pourraient-ils pas s'autoriser de la tolérance et du silence de l'autorité, qui laisse impunément violer la taxe, pour penser qu'elle n'est pas maintenue, qu'elle est plutôt tacitement abandonnée, et par conséquent qu'elle n'est plus obligatoire ? De ce chef encore, il serait donc difficile de tirer une preuve évidente d'injustice et de condamner les boulangers comme étant certainement coupables d'injustice.

Ad II. Les exigences des clients qui, tous les jours, demandent du pain frais aux boulangers, peuvent autoriser ceux-ci à faire le pain les jours de dimanche. La coutume a introduit cet usage, et dans les villes, dans les grandes villes surtout, les boulangers sont soumis à la dure nécessité de fournir aux besoins et aux exigences de la population. Mais ce qui les dispense d'observer le repos dominical ne les dispense pas toujours d'assister à la messe, d'autant moins que, dans les villes, il y a d'ordinaire nombre de messes qui sont célébrées à des heures différentes. Si donc l'assistance à la messe reste possible, elle demeure obligatoire.

LITURGIE

Q. — Le décret du 27 juin 1893 concernant les fêtes primaires et secondaires doit-il s'entendre en ce sens que, désormais, le 17 septembre, les vêpres seront de saint Joseph de Copertino, avec mémoire des Stigmates de saint François ?

R. — Nous le croyons. Les stigmates de saint François ne constituent qu'une circonstance secondaire de ce saint.

Q. — 1° Dans la concurrence entre deux doubles-majeurs, qu'est-ce qui détermine la préférence ?

2° Dans la translation, à quels offices donne-t-on la préférence ?

R. — Ad I. C'est la dignité qui détermine la préférence. Or voici l'ordre de dignité : 1° Les fêtes de Notre-Seigneur ; 2° celles de la Sainte-Vierge ; 3° des saints anges et archanges ; 4° de saint Jean-Baptiste ; 5° de saint Joseph, époux de la Sainte-Vierge ; 6° des Apôtres et Evangélistes. Quant aux autres saints, martyrs, confesseurs pontifes et non pontifes, vierges martyres ou non martyres, ils n'ont aucune préférence l'un sur l'autre (S. R. C., 22 août 1711, n. 3841, et Rubriq. du Brév. Titre XI, n. 2).

Ad II. Pour la translation, on place au premier rang la fête qui a le grade le plus élevé. Si le grade est le même, on préfère la fête primaire. Cela résulte du décret général *Jamdudum*, du 27 juin 1893.

Q. — 1° D'après le numéro 22 de 1894, il n'est pas permis de donner la sainte communion à la messe de minuit (à Noël). Je ne sais si l'on peut y être autorisé. En tout cas, je connais une maison d'éducation où tous les élèves, les employés de la maison et généralement tous ceux qui se présentent, communient tous les ans à la messe de minuit. Je crois que cela se fait dans bien d'autres maisons du même genre, et dans plusieurs paroisses. Que penser donc de cette pratique ?

2° Que signifient au juste les mots *continuate* et *secreto* de la rubrique relative à la consécration du Précieux-Sang, et par suite quelle est la bonne manière de bien prononcer la formule ? Que pensez-vous des prêtres qui la font entendre à 15 ou 20 mètres, dans une église silencieuse ?

R. — Ad I. Oui, on peut être autorisé à donner la sainte communion à la messe de minuit, et nous connaissons des diocèses qui l'ont obtenue.

Ad II. Le mot *continuate* signifie que les paroles de la consécration doivent être prononcées d'un seul trait ; aussi on ne doit pas s'arrêter ni même respirer entre chaque mot.

Le mot *secreto* est expliqué par la rubrique même du missel. La prononciation secrète consiste à prononcer de telle façon que l'on s'entende soi-même et que l'on ne soit pas entendu de ceux qui entourent : «... Quæ vero secreto dicenda sunt, ita pronuntiet (sacerdos) ut et ipsemet se audiat et a circumstantibus non audiatur » (Rubricæ gener. missalis, titre XVI, n. 2).

Par conséquent les prêtres qui prononcent les paroles de la consécration de manière à être entendus à quinze ou vingt mètres, violent la rubrique. Quel péché font-ils ? Probablement un péché véniel : péché parce qu'ils violent une rubrique obligatoire ; véniel parce que la matière n'est pas grave. Saint Alphonse pense que le prêtre qui prononcerait les paroles de la consécration ou une partie notable du Canon si haut qu'il pourrait être entendu à quarante pas, pourrait pécher mortellement : « Facile insuper assentirem posse peccare mortaliter qui verba consecrationis vel canonis in magna parte tam alte proferret ut audiri possit ad 40 passus. »

Or quinze ou vingt mètres ne forment pas quarante pas.

Q. — Au sujet de la forme du baptême... j'avais toujours compris que le prêtre devait commencer à verser l'eau dès qu'il commençait à prononcer les paroles : *Ego te baptiso...*, avant de tracer les trois signes de croix en prononçant les paroles suivantes : *in nomine Patris*, etc... Je ne suis point inquiet au point de vue de la validité qui n'est pas en cause. Mais ma manière de faire ne peut-elle se concilier avec les rubriques du rituel ?

R. — Votre manière d'agir peut se concilier parfaitement avec la rubrique du Rituel, et elle est tout à fait licite.

Q. — Dans un récent article, M. le rédacteur liturgique de l'*Ami du Clergé* a répondu qu'on pouvait dire le 2 février, vendredi, fête de la Purification de la Sainte-Vierge, la messe votive du Sacré-Cœur. Ne faut-il pas considérer cette fête comme une fête de Notre-Seigneur : la Présentation au Temple ? Presque tout l'office et la messe, y compris la préface, se rapportent à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il semble qu'on aurait dû dire ce jour-là la messe de la Présentation.

R. — Nous croyons encore que notre solution est vraie : on *pouvait*, le 2 février, dire la messe votive du Sacré-Cœur, pour les raisons que nous avons données.

Vous pensez que non, parce que la fête du 2 février doit être considérée comme fête de Notre-Seigneur, la Présentation au Temple, et par suite on ne pouvait dire la messe du Sacré-Cœur.

Votre raison n'est pas admissible, car la fête du 2 février est considérée comme fête de la très Sainte-Vierge dans tous les livres liturgiques, missels, bréviaires, diurnaux, et dans tous les décrets de la sacrée Congrégation des Rites.

Du reste, nous n'avons pas dit qu'on devait le faire, mais qu'on le pouvait *en soi*, en vertu du décret général *Altero nunc*. Mais les curés qui avaient à célébrer la fête de la Purification en étaient empêchés.

Q. — Les religieux de la Congrégation de... célèbrent, en vertu d'un indult apostolique, la fête du Saint-Nom de Jésus sous le rit double de 1re classe avec octave ; et ils possèdent près d'une de leurs maisons une église consacrée et ouverte au public, dont cette même fête est titulaire. On demande :

1° Si ceux qui sont attachés à la desserte de cette église, soit religieux, soit séculiers, pour lesquelles la fête est primaire, doivent étendre au jour octave du Saint-Nom de Jésus le privilège accordé par les rubriques générales aux jours octaves des fêtes de Notre-Seigneur inscrites au calendrier général (Epiphanie, Pâques, Ascension, Fête-Dieu), de sorte que les 1res et les 2es vêpres appartiennent à l'octave du titulaire, même en concurrence avec une fête primaire du rit double-majeur, laquelle aurait seulement sa commémoraison ; ou bien si ce jour octave a droit aux vêpres entières seulement en concurrence avec un double-mineur.

2° Si les autres membres de la communauté pour qui la fête reste secondaire, doivent, en cas de concurrence, donner les vêpres entières à une fête primaire du rite double-mineur, avec la simple mémoire du jour octave.

R. — 1° Oui, les premières et les secondes vêpres

appartiennent au jour octave du titulaire en concurrence avec une fête primaire du rite double-majeur (Décision de la S. Congrégation des Rites, 13 sept. 1704, n. 3706, et 12 novembre 1831, n. 4669, ad 46).

Vous objecterez peut-être que la fête du Saint-Nom n'est que secondaire, et par conséquent on ne peut pas appliquer à cette fête les rubriques générales qui concernent l'Epiphanie, Pâques, l'Ascension et la Fête-Dieu qui sont des fêtes primaires. Nous répondons que la fête du Saint-Nom de Jésus est pour vous fête primaire en tant que titulaire.

2° Pour les autres membres de la communauté, la solution serait-elle la même? Nous l'ignorons. Cette question n'est pas tranchée.

Q. — Lorsque le prêtre a récité les prières de la bénédiction nuptiale sur les époux, doit-il les asperger d'eau bénite? Je l'ai vu faire ; mais j'ai pourtant du doute, n'ayant vu dans aucun livre la confirmation de cet usage.

R. — On ne doit pas asperger les époux après la première bénédiction qui a lieu avant le *Libera*, car le missel n'en parle pas. Mais on le doit après la seconde qui a lieu avant le *Placeat*, car le missel le dit formellement.

Mais n'insistons pas trop, parce que le saint Concile de Trente désire que l'on garde les coutumes et cérémonies louables qui existeraient dans les provinces relativement au sacrement de mariage.

Q. — Un prêtre, après avoir communié sous l'espèce du pain, se trouve dominé par une violente distraction, et, sans avoir communié sous l'espèce du vin, présente le calice à l'enfant de chœur qui mêle au précieux sang une quantité de vin plus considérable que celle précédemment consacrée. Le célébrant ne remarque son erreur qu'en voyant la parcelle de l'hostie sainte mêlée au liquide renfermé dans le calice.
Que devait-il faire?

R. — Il devait prendre tout ce qui se trouvait dans le calice et continuer la messe.

CONGRÉGATIONS ROMAINES

S. C. des Rites

I

TARBIEN [1]

13 janvier 1894.

Nouvelles concessions pour Lourdes

I. Les prêtres pèlerins qui passent quelques jours à Lourdes et qui célèbrent dans les églises appartenant aux missionnaires peuvent dire la messe votive de l'*Apparition* à n'importe quel autel et chaque jour, excepté les doubles de première et de seconde classe, toutes les fêtes de la Sainte-Vierge, les fêtes de précepte, les féries, les vigiles et les octaves privilégiées.

II. Les missionnaires de Lourdes peuvent, une fois par semaine, réciter l'office votif de l'*Apparition*, au lieu de l'office de la férie ou d'une fête semi-double, excepté le mercredi des cendres, le temps de la Passion et les sept derniers jours de l'Avent, du 17 au 24 décembre.

[1] Tarbes.

II

TRIVENTINA [1]

23 février 1894.

Les images nouvelles et inconnues pour le culte liturgique

Rmus Dnus Julius Vaccaro, Episcopus Triventinus, sequentia dubia pro opportuna solutione S. R. C. humiliter subjecit, nimirum : Triventi. in ecclesia S. Crucis, prostat publicæ fidelium venerationi expositum simulacrum Deiparæ Virginis Perdolentis, nigris vestibus indutum, habituque consueto, ast sinistra manu crucifixum gestans. Hinc quæritur :

I. Tolerari potestne cultus B. M. V. titulo de Cruce?
II. Quid dicendum de præfato simulacrɔ ?

Et sacra eadem Congregatio... rescribendum censuit, videlicet :

Ad I. *In sensu liturgico non expedire.*
Ad II. *Servetur decretum Sacri Concilii Tridentini quoad sacras Imagines.*

Atque ita rescripsit, die 23 februarii 1894.

Caj. Card. Aloisi Masella, S. R. C. *Præf.*

REMARQUES

L'évêque de Trivento fait observer qu'il y a dans une église de sa ville épiscopale une statue des douleurs de la très Sainte-Vierge. La Vierge, revêtue de noir, est représentée de la manière accoutumée et elle tient un crucifix dans sa main gauche. A propos de cette statue, l'évêque demande :

1° Si l'on peut tolérer le culte de Notre-Dame de la Croix.

2° Ce que l'on doit penser de l'image décrite ci-dessus.

La S. Congrégation répond qu'il *n'est pas expédient* de tolérer le culte *liturgique* de *Notre-Dame de la Croix*, et elle renvoie pour la seconde question au concile de Trente.

C'est assurément à ce passage du concile de Trente qui a réglé ce qui concerne le culte des saintes images et qui est ainsi conçu : « Statuit sancta Synodus nemini licere ullo in loco, vel ecclesia, etiam quomodolibet exempta, ullam insolitam ponere vel ponendam curare imaginem, nisi ab episcopo approbata fuerit... Quod si aliquis dubius aut difficilis abusus sit extirpandus, vel omnino aliqua de iis rebus gravior quæstio incidat, episcopus antequam controversiam dirimat metropolitani et comprovincialium episcoporum in concilio provinciali sententiam expectet, ita tamen ut nihil, inconsulto sanctissimo romano

[1] Trivento.